



Établissement public du Musée National Picasso - Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2011 – 9

ADHESION A L'ADMICAL

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 15° de son article 11,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 3 mars 2011,

Adopte la délibération suivante :

Art. 1^{er}. – Le président de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris est autorisé à procéder à l'adhésion de l'établissement à l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL).

Fait à Paris, le 4 mars 2011
Par le conseil d'administration

Le président,
Anne BALDASSARI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Baldassari', written over the printed name.